



Harmonie des Mineurs du Martinet

30960 LE MARTINET

L'Arbousset - 30960 LE MARTINET

N° RNA : W301000528 - Code NAF/APE : 9499Z - SIREN : 495 203 846 - SIRET : 495 203 846 00011

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 030-213002686-20251013-DELIB202542-DE

Convention du projet de création d'une écolo-fanfare participative, à l'école primaire publique de ST JEAN DE VALERISCLE.

Il est conclu entre les soussignés de la présente convention :

D'une part,

L'Association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet, représentée par Mme Céline Rouvière, la Présidente,

Et d'autre part,

*La commune de St Jean de Valérisclé, représentée par M. Marc Jekal, le Maire,
L'école primaire de St Jean de Valérisclé, représentée par Mme PAGES Coralie, la Directrice,
L'Association des parents d'élèves, représentée par MME BARRAL Marjorie, la Présidente.*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Deux intervenants de l'enseignement musical, interviendront au cours de l'année scolaire 2025/2026 à travers d'ateliers interactifs, pour faire découvrir les instruments à vent et leur richesse sonore ; développer : leur sens du rythme, leur écoute musicale et l'apprentissage d'un répertoire adapté de manière rapide et ludique.

Les ateliers se dérouleront dans les locaux de l'école primaire publique de St Jean de Valérisclé dans le cadre du projet de création d'une écolo-fanfare participative, avec les classes du : CE2- CM1 et CM2.

Le jour et l'horaire d'intervention sera défini avec la Directrice de l'établissement, Mme Pagès Coralie et M. Gréblo.

Le contenu des ateliers sera défini par M. Thierry Gréblo et M. Daniel Malavergne pour l'Harmonie des Mineurs du Martinet.

Il est prévu 3 étapes clés :

- 1^{ère} étape : présentation de tous les instruments à vent.**
- 2^{ème} étape : fabrication de leur propre instrument à vent à partir de matériaux de récupération en plastique avec lequel chacun repartira en fin d'action.**
- 3^{ème} étape : apprentissage musical des bases et être en mesure de créer un son, de sortir des notes et de jouer ensemble.**

Pour le déroulement de ce projet, un nombre maximum de 30 ateliers d'intervention est prévu pour l'année scolaire 2025-2026, avec deux intervenants par séance de 1 heure hebdomadaire. Les ateliers débiteront la première semaine d'octobre 2025 et se termineront courant juin 2026, après la fête de l'école. En ce qui concerne la fête de fin d'année de votre école, pour que les intervenants et les musiciens de l'harmonie puissent être présents sur toutes les fêtes des écoles de la Vallée de L'Auzonnet, il est nécessaire que vous établissiez une date différente.

Pour les ateliers :

- L'Harmonie fournira à chaque élève une embouchure d'instrument à vent qui lui sera personnelle et qu'il devra avoir avec lui à chaque atelier.
- Des instruments de musique seront mis à disposition des élèves durant les heures d'ateliers.
- Les instruments que les élèves auront créés leur seront remis à la fin de l'année scolaire.
- Le coût de revient de la création d'une école-fanfare participative sur l'année scolaire par école est de 3000 euros (participation financière au projet 2025-2026 : la mairie 1000 €, l'école avec l'association de parents d'élèves 800€ et une prise en charge par l'harmonie de Mineurs de 1200€).

Article 1 – Participation financière

➤ Pour l'année 2025 :

* La commune de St Jean de Valérisclle s'engage à verser la somme de 400 euros pour l'année 2025 à l'association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet (ci-joint un RIB).

➤ Pour l'année 2026 :

* La commune de St Jean de Valérisclle doit prévoir de présenter au vote de son budget primitif 2026 la somme de 600 euros pour verser à l'association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet, pour l'atelier de création d'une école-fanfare participative à l'école primaire de St Jean de Valérisclle de Janvier 2026 à courant juin 2026.

Afin d'assurer à l'association de l'Harmonie des Mineurs une trésorerie suffisante à son fonctionnement en attendant de percevoir les subventions extérieures pour l'année 2026, il est souhaitable que la dite subvention soit versée courant mai 2026.

* L'école primaire de St Jean de Valérisclle avec l'association des Parents d'élèves de l'école primaire de St Jean de Valérisclle devront s'acquitter de la somme de 800 euros correspondant aux interventions de l'année scolaire 2025-2026, dans le cadre des ateliers de création d'une école-fanfare participative.

Afin d'assurer à l'association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet une trésorerie suffisante à son fonctionnement dans l'attente de percevoir les subventions des instances culturelles pour l'année 2026, nous vous proposons :

- Un versement courant Avril 2026 de : 500 euros (chèque établi à l'ordre de L'association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet).
- Le solde fin juin 2026, pour un montant de 300 euros .

Article 2– Durée de la convention

La présente convention est établie pour la période du : 06 octobre 2025 au 20 juin 2026.

Article 3 - un bilan pédagogique sera établi par les responsables susvisés à la fin de l'année scolaire.

Fait le : 15 septembre 2025

L'Harmonie des Mineurs du Martinet
La Présidente : Mme Céline Rouvière

Mairie de la commune de St Jean de Valérisclle
Le Maire : M. Marc Jekal

L'École Primaire Publique de St Jean de Valérisclle
La Directrice : Mme PAGES Coralie

L'Association des parents d'élèves de
l'école primaire de St Jean de Valérisclle
La Présidente : Mme BARRAL Mrjorie

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 030-213002686-20251013-DELIB202542-DE